

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°86-2022-097

PUBLIÉ LE 22 JUIN 2022

Sommaire

PREFECTURE de la VIENNE / Cabinet

86-2022-06-01-00011 - Arrêté N° 2022/CAB/BSR/07, portant approbation du plan départemental des actions de sécurité routière de la Vienne 2022 (45 pages)

Page 3

PREFECTURE de la VIENNE

86-2022-06-01-00011

Arrêté N° 2022/CAB/BSR/07, portant
approbation du plan départemental des actions
de sécurité routière de la Vienne 2022

**Arrêté N°2022/CAB/BSR/07
portant approbation du Plan départemental des actions de sécurité routière (PDASR) 2022**

LE PRÉFET DE LA VIENNE

- Vu** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif au cadre de la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) ;
- Vu** le décret du 15 février 2022 portant nomination de Monsieur Jean-Marie GIRIER, préfet de la Vienne ;
- Vu** le décret du 19 novembre 2020 portant nomination de Madame Emilia HAVEZ, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Vienne ;
- Vu** la circulaire du 15 avril 2008 relative à la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière ;
- Vu** le document général d'orientations 2018-2022 du département de la Vienne ;
- Vu** l'appel à projets de sécurité routière pour l'année 2022, diffusé le 14 décembre 2021 ;
- Vu** les crédits alloués au titre du BOP 207, action 2 ;
- Vu** la délibération du Comité de Pilotage « PDASR 2022 » en date du 12 mai 2022 ;
- Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet, cheffe de projet sécurité routière ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le Plan départemental d'actions de sécurité routière, outil opérationnel de politique de lutte contre l'insécurité routière, tel que joint en annexe est validé.

Les attributions et les refus d'attribution de financement sont notifiés individuellement à tous les porteurs de projets.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture et la directrice de cabinet du préfet, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Vienne.

Article 4 : Le présent arrêté peut être l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Poitiers, le 01 JUILLET 2022

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by a horizontal line and a vertical line that loops back down.

Jean-Marie GIRIER



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN DÉPARTEMENTAL D' ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2022

Sauvons plus de vies sur nos routes



vienne.gouv.fr

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

SOMMAIRE

Introduction	3
Organisation locale et rôle des intervenants	4
Les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR)	5
L'accidentalité routière dans la Vienne en 2022 – Généralités	6
Focus sur les accidents mortels en 2022	7
L'accidentalité routière de la Vienne – Analyse thématique	10
Enjeu « Les jeunes de 14 à 29 ans »	10
Enjeu « Les deux-roues motorisés »	12
Enjeu « La lutte contre les conduites addictives »	13
Thématique « Alcool »	13
Thématique « Stupéfiants »	15
Enjeu « Les seniors de 65 ans et plus »	16
Enjeu « Les distracteurs »	17
Enjeu « Les risques routiers professionnels »	18
Thématique « Vitesse »	21
Élaboration du PDASR 2022: méthode et principes	22
Le programme d'actions de sécurité routière pour l'année 2022	23
Tableau de synthèse	24
Enjeu « Les jeunes de 14 à 29 ans »	26
Enjeu « Les deux-roues motorisés »	29
Enjeu « La lutte contre les conduites addictives »	31
Enjeu « Les seniors de 65 ans et plus »	33
Enjeu « Les distracteurs »	34
Enjeu « Les risques routiers professionnels »	35
Partage de la route / piétons / cyclistes	37
Tous publics (actions transversales)	40
Budget prévisionnel 2022 – Actions locales sécurité routière	43

INTRODUCTION

Le plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR) est l'outil opérationnel de politique de lutte contre l'insécurité routière départementale.

Il regroupe l'ensemble des actions proposées par les acteurs locaux de la sécurité routière, que sont les services déconcentrés de l'État, les collectivités locales, les associations, le réseau des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), les entreprises, etc. Ils s'engagent ainsi à mener au cours de l'année une ou plusieurs actions de sensibilisation, de communication, ou d'éducation du public sur les dangers de la route et les moyens de les atténuer.

Le PDASR constitue en soi un instrument de concertation et de coordination des projets de l'ensemble des acteurs de la sécurité routière du département. Financées en grande partie par les porteurs de projet eux-mêmes (collectivités, associations), les actions qui le composent peuvent également faire l'objet de subventions de l'État, sous réserve de répondre aux enjeux locaux, mais aussi aux objectifs nationaux de réduction de l'accidentalité, formulés dans le cadre du conseil national de sécurité routière (CNSR) et du Conseil interministériel de la sécurité routière du 2 octobre 2015. Ces projets peuvent aussi et surtout bénéficier d'une aide matérielle et humaine, tant au niveau de la conception qu'au niveau de la réalisation.

Les actions qui sont retenues au sein du PDASR doivent ainsi relever de deux approches, nécessairement complémentaires dans la lutte contre l'insécurité routière :

- **la prévention** constitue le fondement du PDASR : sensibilisation des divers publics aux enjeux de la sécurité routière, se traduisant par des actions d'éducation, de formation et de communication ;
- **la politique de contrôle et de sanction** définie dans le plan départemental de contrôles routiers (PDCR), mais auquel le PDASR doit faire écho, par une participation constante des forces de l'ordre et des services de la justice aux actions de prévention.

Les actions du PDASR doivent également répondre aux enjeux locaux définis au sein du Document Général d'Orientations 2018-2022 (DGO), qui sont, pour rappel :

- **le risque routier professionnel,**
- **la conduite après usage de substances psychoactives** (alcool, stupéfiants),
- **les jeunes** (selon 3 classes d'âge : 14-17 ans, 18-24 ans, 25-29 ans),
- **les seniors** (selon 2 classes d'âge : 65-74 ans, 75 ans et plus),
- **les deux-roues motorisés,**
- **les distracteurs.**

Organisation locale et rôle des intervenants

La directive nationale d'orientation des préfetures prévoit qu'en matière de sécurité routière, quelle que soit l'organisation choisie dans chaque département, l'impulsion et la coordination des services restent du ressort de la Préfecture.

Cheffe de projet de la sécurité routière dans le département de la Vienne, la directrice de Cabinet de le préfet met en œuvre la politique locale de lutte contre l'insécurité routière retranscrite dans :

- le **document général d'orientations** (DGO), feuille de route de la politique locale pour les années 2018-2022 ;
- le **plan départemental d'actions de sécurité routière** (PDASR), déclinaison opérationnelle et annuelle du DGO ;
- le **plan départemental de contrôles routiers** (PDCR), qui définit périodiquement les orientations et priorités en matière de contrôles sur les routes pour les forces de l'ordre, tenant compte là encore des orientations du DGO ;
- la déclinaison locale des programmes nationaux **Label Vie** (actions menées par des jeunes et à destination d'autres jeunes), « **Agir pour la sécurité routière** » (animation du réseau local des intervenants départementaux de sécurité routière).

Pour définir et piloter cette politique, la cheffe de projet peut s'appuyer au quotidien sur le **bureau de la sécurité routière** (BSR).

Pour déployer cette politique, la cheffe de projet fait appel à de nombreux acteurs locaux :

- **les services du Ministère de la Justice**, sous l'égide du procureur de la République ;
- **l'observatoire départemental de sécurité routière** (ODSR), intégré à la direction départementale des territoires de la Vienne, qui gère et exploite au quotidien les données disponibles sur les accidents de la route du département, et procède aux études et analyses techniques et statistiques nécessaires à l'établissement du DGO, du PDASR, et du PDCR, par une mise en évidence des enjeux spécifiques à la Vienne en matière d'accidentalité routière ;
- **les forces de l'ordre**, acteurs incontournables de la politique locale de sécurité routière au quotidien, et chevilles ouvrières de la mise en œuvre du plan départemental de contrôles routiers ;
- **les collectivités territoriales**, impliquées au quotidien dans la lutte contre l'insécurité routière sur le réseau dont elles ont la responsabilité avec la nomination des élus correspondants de sécurité routière par communautés de communes ou d'agglomération ;
- **le réseau des intervenants départementaux de sécurité routière** (IDSR), dont le rôle très spécifique est rappelé dans la section suivante ;
- **le réseau associatif**, qui définit, propose et met en œuvre de nombreuses actions de sécurité routière au sein du PDASR ;
- **le milieu des entreprises**, et les **sociétés ou mutuelles d'assurances**, qui déclinent les enjeux locaux de sécurité routière au sein de multiples environnements professionnels.

Les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR)

Les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) sont des volontaires de toutes origines : fonctionnaires de l'État ou des collectivités territoriales, salariés, retraités ou encore membres d'associations. Ils sont bénévoles pour organiser ou aider à la réalisation d'actions de prévention.

Sous l'égide de la directrice de Cabinet de le préfet, Cheffe de projet, et en partenariat avec les autres acteurs de la sécurité routière du département, les IDSR ont pour mission de mettre en œuvre des actions de prévention définies et proposées par la préfecture et les porteurs de projets. Ils contribuent également au développement, à l'animation et à la gestion du PDASR.

le préfet nomme par arrêté chaque IDSR, qui exerce ses activités sous son autorité et dispose pour cela d'un ordre de mission permanent. Chaque action sur laquelle s'engage un IDSR est inscrite au programme « Agir pour la sécurité routière ».

L'engagement d'un IDSR porte sur un an minimum et la participation à au moins trois actions de sensibilisation chaque année.

À l'initiative de la préfecture, les IDSR sont réunis, une fois par an, pour dresser le bilan des actions engagées, débattre du fonctionnement du programme et proposer les nouvelles orientations.

La fonction d'IDSR ne fait pas l'objet de rémunération ou de vacation par l'État, même s'ils peuvent demander le remboursement de leurs frais de déplacement.

Enfin, chaque IDSR dispose pour ses missions, de tous les outils disponibles au sein du bureau de la sécurité routière de la Préfecture.

Au cours de l'année 2021, en raison du contexte sanitaire, de nombreuses actions de porteurs de projets ont été annulées. Ainsi, les IDSR de la Vienne ont participé à 30 actions sur le territoire départemental.

L'ACCIDENTALITÉ ROUTIÈRE DANS LA VIENNE – GÉNÉRALITÉS

Les chiffres-clés des années 2015 à 2021

Le bilan de l'accidentalité sur la période 2015-2021 dans le département de la Vienne s'établit comme suit :

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2015	433	28	574	189
2016	423	29	572	199
2017	374	19	510	167
2018	273	19	402	166
2019	274	23	364	171
2020	200	26	270	106
2021	221	25	292	118

Le nombre d'accidents corporels dans la Vienne est quasiment toujours en baisse entre 2015 et 2021. On remarque une légère hausse entre 2020 et 2021. La chute exceptionnelle du nombre d'accidents en 2020 s'explique par les restrictions de déplacements mises en place par le gouvernement en réponse à la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Malgré les restrictions d'activités et les confinements mis en place par le gouvernement, l'année 2020 est très meurtrière dans la Vienne.

On reste cependant sur les statistiques parmi les plus basses depuis une quinzaine d'années.

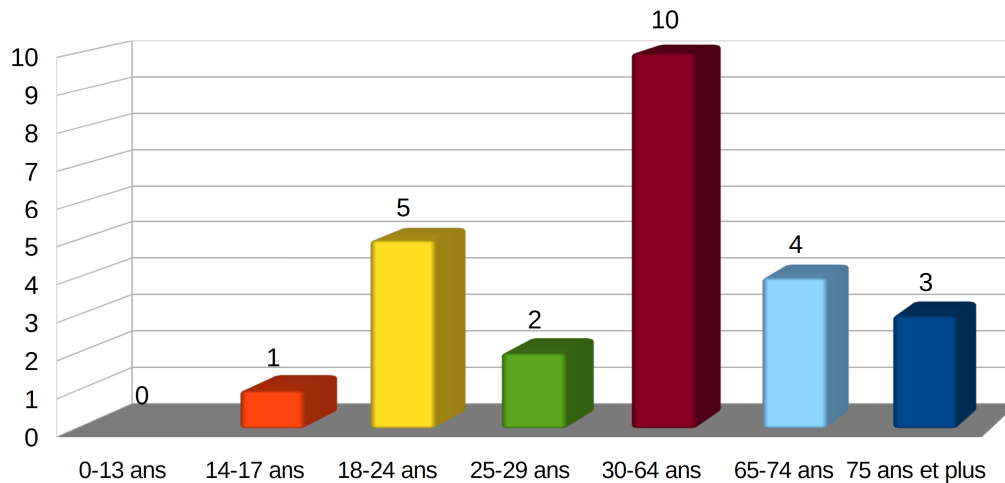
Focus sur les accidents mortels

Les chiffres-clés de l'année 2021

En 2021, on note **25 tués** pour **23 accidents**. 20 accidents mortels se sont produits hors agglomération et 22 accidents ont eu lieu sur les secteurs de la Gendarmerie Nationale. On note 2 accidents mortels de moins qu'en 2020, mais seulement 1 tué de moins.

Bilan par classe d'âge pour 2021

Répartition des tués par classes d'âge - Année 2021

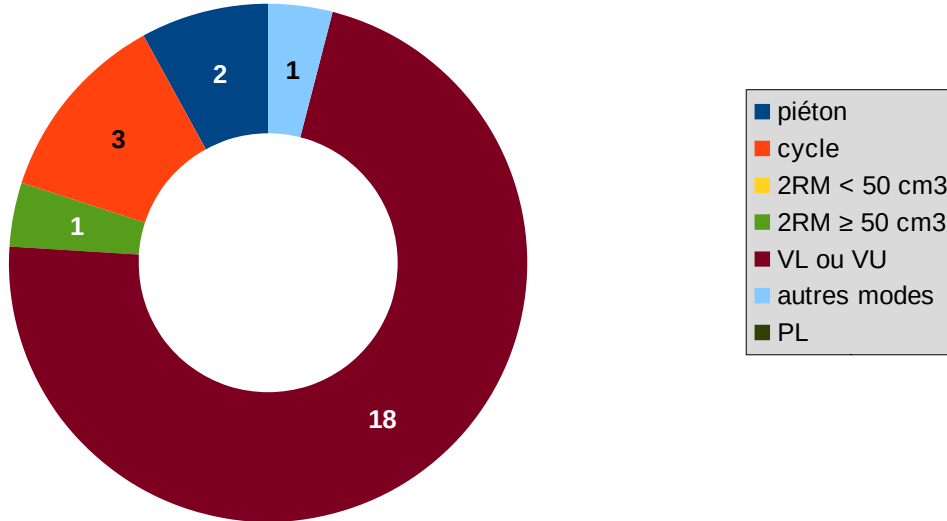


On remarque que les 30-64 ans sont les plus impactés dans les accidents mortels (40 %).

Bilan par catégorie d'usager pour 2021

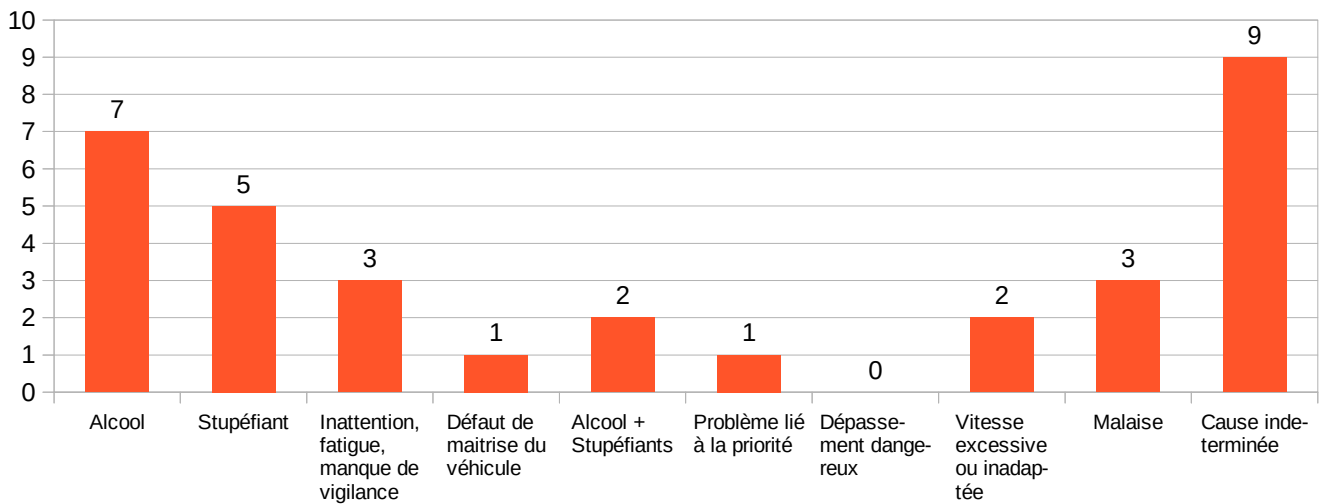
En 2021, 18 des 25 tués sont des occupants d'une voiture (VL/VU), 3 tués circulaient en bicyclette et 2 piétons ont été percutés (poids lourd et train).

Répartition des tués par catégorie d'usagers



Facteurs les plus fréquemment relevés lors des procès verbaux établis sur les accidents mortels en 2021

Principaux facteurs ayant influé dans les accidents mortels - Année 2021



Carte des accidents mortels dans la Vienne - Année 2021



Nombre d'accidents mortels : 23
Nombre de tués : 25
Données au 1er janvier 2022

Légende

Catégorie usagé(s) tué(s) par accident

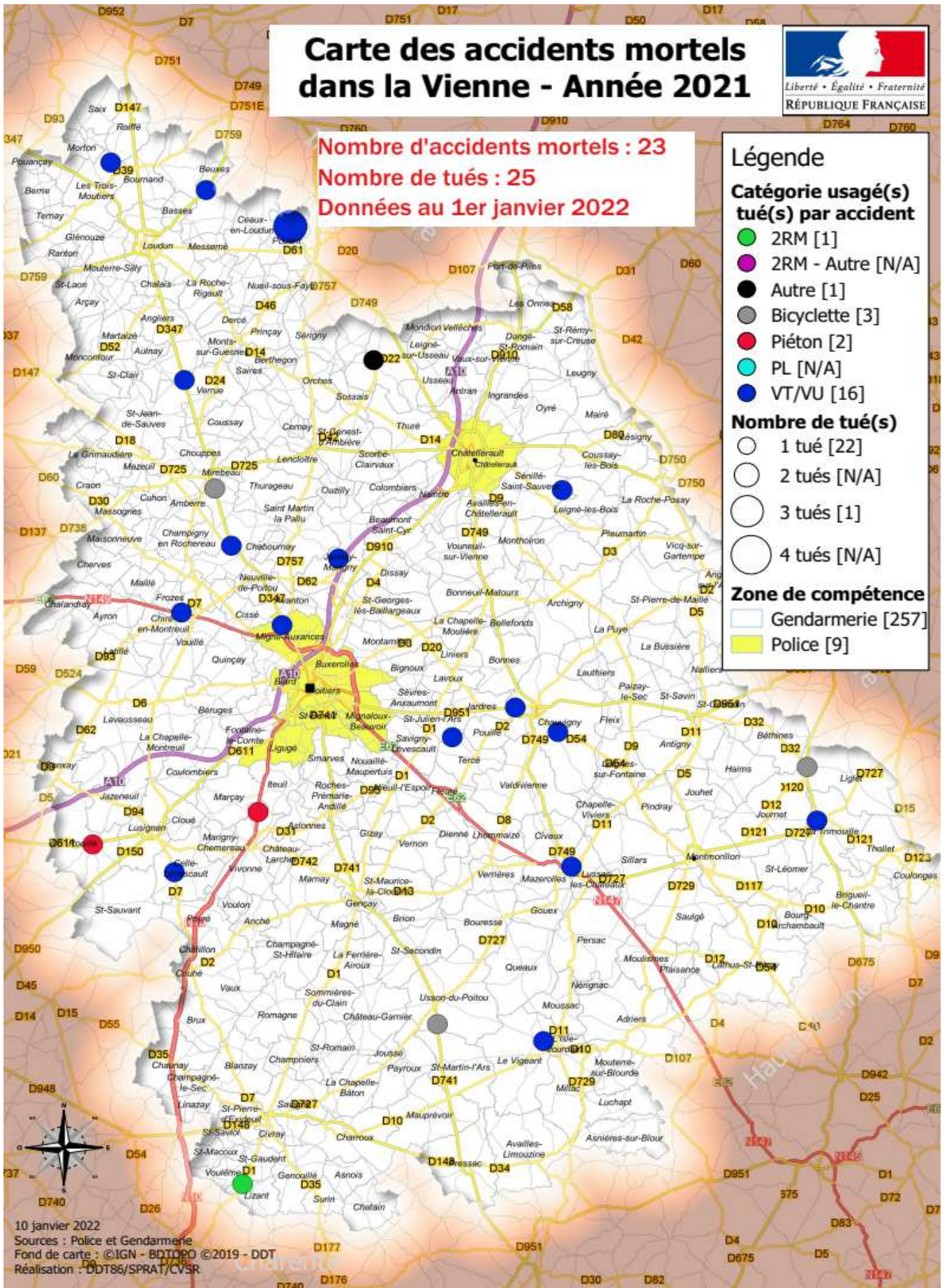
- 2RM [1]
- 2RM - Autre [N/A]
- Autre [1]
- Bicyclette [3]
- Piéton [2]
- PL [N/A]
- VT/VU [16]

Nombre de tué(s)

- 1 tué [22]
- 2 tués [N/A]
- 3 tués [1]
- 4 tués [N/A]

Zone de compétence

- Gendarmerie [257]
- Police [9]



10 janvier 2022
 Sources : Police et Gendarmerie
 Fond de carte : ©IGN - BDTOPO ©2019 - DDT
 Réalisation : DDT86/SPRAT/CSVSR

L'ACCIDENTALITÉ ROUTIÈRE DANS LA VIENNE – ANALYSE THÉMATIQUE

Enjeu « Les jeunes de 14 à 29 ans »

Les chiffres-clés

Sur la période 2015-2021, le bilan des accidents impliquant des victimes* âgées de 14 à 29 ans s'établit comme suit :

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2015	233	10	204	67
2016	251	10	244	78
2017	178	7	184	64
2018	115	4	148	57
2019	154	8	130	59
2020	140	8	119	37
2021	146	8	115	45

* personnes tuées et blessées

On constate une légère augmentation du nombre d'accidents impliquant la tranche d'âge 14-29 ans entre 2020 et 2021. Le nombre de tués reste stable depuis 2019. Les accidents impliquant les 14-29 ans représentent 32 % des tués et 66 % du nombre total d'accidents en 2021.

Bilan des victimes 14-29 ans par catégorie d'usagers

Les 14-17 ans

On compte un seul tué pour cette tranche d'âge (cycliste) mais la plupart des blessés et blessés hospitalisés se trouve être dans la catégorie des cyclomoteurs et motos légères.

catégorie d'usager	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
	2021	2021	2021
piéton	0	7	3
cycle	1	0	0
2RM < 50 cm ³	0	16	10
2RM ≥ 50 cm ³	0	0	0
VL ou VU	0	7	3
PL	0	0	0
autres modes	0	0	0

Les 18-24 ans

82 % des victimes âgées de 18 à 24 ans se situent dans la catégorie d'usagers « VL ou VU ».

catégorie d'usager	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
	2021	2021	2021
piéton	1	1	1
cycle	1	2	0
2RM < 50 cm ³	0	4	1
2RM ≥ 50 cm ³	0	2	0
VL ou VU	3	41	12
PL	0	0	0
autres modes	0	0	0

Les 25-29 ans

80 % des victimes âgées de 25 à 29 ans se situent dans la catégorie d'usagers « VL ou VU ».

Catégorie usagers	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
	2021	2021	2021
piéton	0	2	1
cycle	0	1	1
2RM < 50 cm ³	0	3	0
2RM ≥ 50 cm ³	0	1	1
VL ou VU	2	28	12
PL	0	0	0
autres modes	0	0	0

Enjeu « Les deux-roues motorisés »

Les chiffres-clés

Sur la période 2015-2021, le bilan des accidents impliquant des deux-roues motorisés s'établit comme suit :

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2015	104	1	121	50
2016	111	2	125	63
2017	90	5	99	42
2018	85	7	95	48
2019	65	6	59	39
2020	51	6	54	25
2021	47	1	54	30

Le nombre d'accidents en deux-roues motorisés baisse un peu plus chaque année. Le nombre de tués a quant à lui fortement chuté par rapport aux années précédentes.

La part des accidents en deux-roues motorisés est de 21,2 % en 2021, alors que les deux-roues motorisés ne représentent qu'une faible part du trafic motorisé (entre 3 et 9 % selon les secteurs, gendarmerie et police).

Bilan des victimes de deux-roues motorisés par classe d'âge

Les 30-64 ans représentent 44 % des blessés en deux-roues motorisés et les 14-17 ans 32 %. Ces deux catégories représentent plus de trois quarts des victimes avec ce mode de transport.

Catégorie d'âge	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
	2021		
0 – 13 ans	0	1	0
14 – 17 ans	0	16	10
18 – 24 ans	0	7	1
25 – 29 ans	0	4	1
30 – 64 ans	1	24	16
65 – 74 ans	0	2	2
75 ans et plus	0	0	0

Enjeu « La lutte contre les conduites addictives »

Thématique « Alcool »

Les chiffres-clés

Sur la période 2015-2021, le bilan des accidents impliquant le facteur alcool s'établit comme suit :

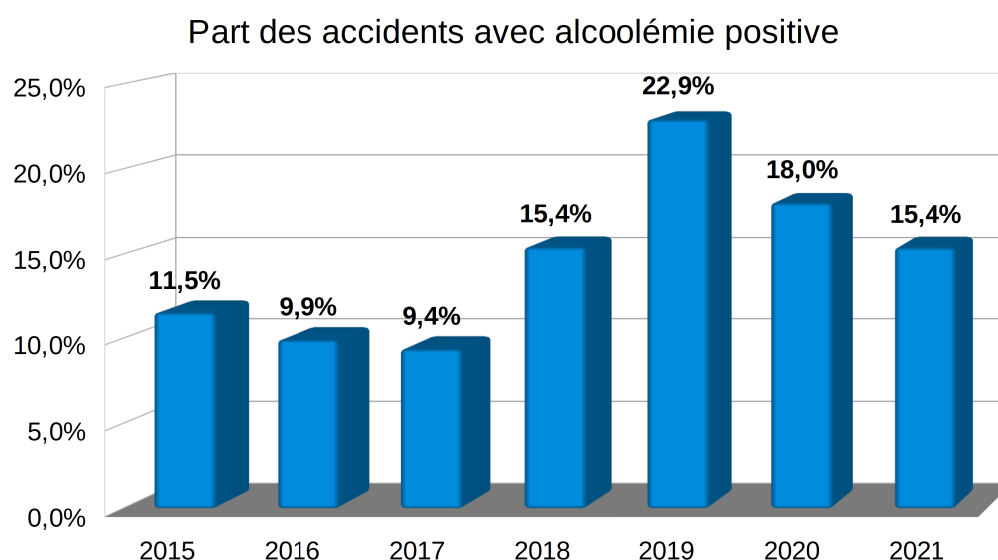
Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2015	50	4	66	30
2016	42	4	66	26
2017	35	3	41	18
2018	42	5	67	27
2019	63	8	65	43
2020	37	6	54	30
2021	34	9	46	23

Le nombre d'accidents corporels impliquant un conducteur contrôlé positif à l'alcoolémie est au plus bas depuis 2015.

Le nombre de blessés et blessés hospitalisés est en baisse depuis 2018. Le nombre de tués quant à lui est au plus haut depuis 2015.

Part des accidents avec alcoolémie positive

La part des accidents avec alcoolémie positive a nettement baissé depuis 2019, mais reste plutôt élevée par rapport aux années 2015, 2016 et 2017.



Bilan par classe d'âge

En 2021, les 30-64 ans représentent près de 37 % des blessés dans les accidents corporels impliquant de l'alcool et plus de 55 % des tués.

Catégorie d'âge	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
	2021		
0 – 13 ans	0	2	0
14 – 17 ans	1	0	0
18 – 24 ans	1	12	5
25 – 29 ans	1	8	7
30 – 64 ans	5	17	8
65 – 74 ans	1	3	1
75 ans et plus	0	4	2

Bilan par catégorie d'usagers

En 2021, les véhicules légers et les véhicules utilitaires constituent le mode de transport le plus fréquent dans les accidents avec présence d'alcool, avec la presque totalité des tués et des blessés.

Catégorie usagers	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
	2021	2021	2021
piéton	0	1	1
cycle	1	0	0
2RM < 50 cm ³	0	2	1
2RM ≥ 50 cm ³	0	2	2
VL ou VU	8	40	19
PL	0	1	0
autres modes	0	0	0

Thématique « Stupéfiants »

Les chiffres-clés

Le bilan 2015-2021 des accidents impliquant un usager de la route contrôlé positif à au moins un produit stupéfiant s'établit comme suit :

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2015	21	1	29	15
2016	15	1	28	13
2017	20	4	27	16
2018	14	4	20	11
2019	27	8	36	22
2020	21	5	27	14
2021	11	7	14	8

On remarque que le nombre d'accidents corporels avec présence de produits stupéfiants a fortement diminué. Cependant, le nombre de tués reste très élevé. Les blessés et blessés hospitalisés sont au plus bas depuis 2015.

Bilan par classe d'âge

On constate que les victimes d'accidents liés à la présence de stupéfiants sont majoritairement les 18-64 ans.

Catégorie d'âge	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
	2021	2021	2021
0 – 13 ans	0	1	0
14 – 17 ans	1	0	0
18 – 24 ans	2	3	1
25 – 29 ans	1	3	3
30 – 64 ans	3	6	3
65 – 74 ans	0	1	1
75 ans et plus	0	0	0

Enjeu « Les seniors de 65 ans et plus »

Les chiffres-clés

Sur la période 2015-2021, le bilan des accidents corporels impliquant une victime âgée d'au moins 65 ans s'établit comme suit :

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2015	89	6	61	35
2016	97	7	61	32
2017	75	7	44	15
2018	63	5	48	24
2019	60	3	45	32
2020	54	8	33	19
2021	56	7	41	24

Après une diminution du nombre d'accidents corporels impliquant une victime âgée d'au moins 65 ans, entre 2016 et 2020, on note une très légère augmentation en 2021.

Bilan des victimes entre 65 et 74 ans par catégorie d'usager

Les personnes âgées de 65 à 74 ans sont en très grande majorité victimes d'accidents en VL ou VU.

catégorie d'usager	2021		
	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
piétons	1	2	1
cycle	0	2	2
2RM < 50 cm ³	0	0	0
2RM ≥ 50 cm ³	0	2	2
VL ou VU	2	12	4
PL	0	0	0
autres modes	1	0	0

Bilan des victimes de 75 ans et plus par catégorie d'usager

Les personnes âgées de 75 ans et plus sont majoritairement victimes d'accidents en VL/VU.

catégorie d'usager	2021		
	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
piétons	0	2	1
cycle	1	0	0
2RM < 50 cm ³	0	0	0
2RM ≥ 50 cm ³	0	0	0
VL ou VU	2	21	14
PL	0	0	0
autres modes	0	0	0

Enjeu « Les distracteurs »

Les chiffres-clés

Les causes d'accidents relevées portent sur l'inattention et le téléphone (éléments fournis par l'outil TRAXY*).

Sur la période 2015-2021, le bilan des accidents pour lesquels il a été noté que l'attention des conducteurs avait été perturbée s'établit comme suit :

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2015	26	1	37	18
2016	37	3	52	18
2017	33	6	45	16
2018	21	1	33	9
2019	44	2	61	27
2020	40	1	56	17
2021	45	3	59	19

Le nombre d'accidents ayant pour cause un ou plusieurs distracteurs en 2021 n'a jamais été aussi élevé, en comparaison avec les cinq dernières années.

**Traxy (Trafic Routier et Accidents localisés en x et y) : système de suivi de l'accidentalité de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR)*

Bilan des victimes des distracteurs par classe d'âge

classe d'âge	2021		
	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
0 – 13 ans	0	7	3
14 – 17 ans	0	6	4
18 – 24 ans	0	7	0
25 – 29 ans	0	7	2
30 – 64 ans	2	28	7
65 – 74 ans	0	2	1
75 ans et plus	1	2	2

Les 30-64 ans sont les plus touchés par les accidents liés aux distracteurs (47,4 % des blessés).

Enjeu « Les risques routiers professionnels »

Le risque routier professionnel concerne des accidents du travail qui se répartissent en deux catégories :

- les trajets domicile-travail et domicile-école ;
- les trajets pendant le temps de travail (les « missions »).

Trajet domicile – travail et domicile – école : les chiffres-clés

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2015	79	4	100	38
2016	72	6	92	40
2017	58	2	79	28
2018	60	6	78	34
2019	60	5	82	27
2020	36	4	45	19
2021	50	4	65	28

En 2021, les accidents domicile-travail et domicile-école représentent 22,6 % des accidents sur les routes du département de la Vienne.

Bilan des victimes des trajets domicile - travail et domicile – école par classe d'âge

classe d'âge	2021		
	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
0 – 13 ans	0	10	2
14 – 17 ans	0	8	6
18 – 24 ans	2	8	3
25 – 29 ans	0	9	3
30 – 64 ans	2	25	12
65 – 74 ans	0	2	1
75 ans et plus	0	3	1

En 2021, on constate que les victimes d'accidents pour les trajets domicile – travail et domicile – école sont majoritairement les 30-64 ans (38,4 % des blessés). Il s'agit de la tranche d'âge dans laquelle les accidents sont les plus mortels, avec les 18-24 ans.

Bilan des victimes des trajets domicile - travail et domicile – école par catégorie d'usager

catégorie d'usager	2021		
	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
Piétons	0	10	2
cycle	0	4	0
2RM < 50 cm ³	0	8	6
2RM ≥ 50 cm ³	0	2	2
VL ou VU	4	41	18
PL	0	0	0
autres modes	0	0	0

En 2021, on constate que les victimes d'accidents pour les trajets domicile - travail et domicile - école sont majoritairement en VL/VU (63 % des blessés, 64 % des blessés hospitalisés et la totalité des tués).

Trajets professionnels « mission », les chiffres-clés

Année	Accidents	Tués	Blessés	dont blessés hospitalisés
2015	85	10	116	28
2016	72	7	100	35
2017	52	7	69	18
2018	47	5	73	16
2019	42	7	59	30
2020	37	6	54	21
2021	48	13	51	18

En 2021, les trajets « mission » représentent près de 21,7 % des accidents et 52 % des tués.

Bilan des victimes des trajets « missions » par classe d'âge

classe d'âge	2021		
	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
0 – 13 ans	0	1	0
14 – 17 ans	0	4	2
18 – 24 ans	4	10	3
25 – 29 ans	1	3	2
30 – 64 ans	6	27	7
65 – 74 ans	1	3	2
75 ans et plus	1	3	2

En 2021, on constate que les victimes d'accidents pour les trajets « missions » sont majoritairement les 30-64 ans et les 18-24 ans.

Bilan des victimes des trajets « missions » par catégorie d'usagers

catégorie d'usager	2021		
	tués	blessés	dont blessés hospitalisés
piétons	2	2	1
cycle	2	5	2
2RM < 50 cm ³	0	3	2
2RM ≥ 50 cm ³	0	6	4
VL ou VU	9	33	8
PL	0	2	1
autres modes	0	0	0

En 2021, on constate que les victimes d'accidents dans les trajets « missions » sont majoritairement en VL/VU (69,2 % des tués et 64,7 % des blessés).

Thématique « Vitesse »

En 2021, le parc des radars sur le département de la Vienne se compose des équipements suivants :

- 19 radars fixes (dont 5 radars tourelles),
- 4 radars discriminants (VL / PL),
- 5 radars embarqués/mobiles (puis arrivée des véhicules radars externalisés en décembre 2021),
- 2 radars autonomes (4 sites),
- 4 radars feux.

Les chiffres-clés

Le bilan des infractions relevées par les radars vitesse sur la période 2015-2021 s'établit comme suit :

Année	Radars fixes / discriminants CSA*	Radars mobiles / embarqués / chantier CSA	Radars Feux	Total
2015	64 514	17 791	6 372	88 677
2016	78 716	30 794	5 632	115 142
2017	94 701	75 749	5 035	175 485
2018	96 198	50 585	4 431	151 214
2019	72 420	39 664	6 800	118 884
2020	69 923	35 052	4691	109 666
2021	65 561	39 805	4303	109 669

*CSA : Contrôle Sanction Automatisé

En hausse constante de 2015 à 2017, le nombre d'infractions a chuté à partir de 2018, pour se stabiliser en 2021. Cette évolution s'explique par la dégradation des radars lors du mouvement dit « gilets jaunes » (dès novembre 2018), puis la crise sanitaire liée à la COVID (forte baisse de la circulation due aux confinements et couvre-feux successifs). Enfin, la mise en place pérenne du télétravail dans de nombreuses entreprises et administrations peut expliquer la stagnation des infractions en 2021.

ÉLABORATION DU PDASR 2022 MÉTHODE ET PRINCIPES

Démarche d'élaboration du PDASR

L'appel à projets pour le PDASR 2022 a été lancé le 14 décembre 2021, avec une date de remise des projets fixée au 1^{er} février 2022. Afin de mieux cibler les actions de prévention, une fiche présentant les enjeux du PDASR et exemples d'orientations d'action était jointe à l'appel à projets.

L'observatoire départemental de sécurité routière de la DDT a mené, en parallèle, une analyse statistique de l'accidentalité routière dans la Vienne, au regard des enjeux du DGO 2018-2022.

Enfin, une première estimation du budget de l'État alloué pour financer les actions locales de sécurité routière (subventions du PDASR, mais également Label Vie et programme AGIR) a été notifiée à la préfecture de la Vienne, le 17 mars 2022.

Ces différents éléments ont permis d'engager les réflexions sur les priorités d'actions pour l'année 2022 dans la Vienne et d'étudier les projets au regard de ces priorités. Le 12 mai 2022, un groupe de travail s'est réuni, piloté par la directrice de Cabinet, Cheffe de projet sécurité routière, afin d'étudier chacun des projets présentés. Il était composé des membres suivants :

- représentants de la direction départementale de la sécurité publique : Capitaine Hubert DARNAT, Brigadier chef Bruno MONORY, référent sûreté / PFAD,
- représentant du groupement de gendarmerie de la Vienne : Commandant Sacha DAMM,
- représentant de la direction départementale emploi, travail et solidarités : Manuel COTINAUD,
- représentant de l'Éducation nationale : Laurence GOULE, infirmière conseillère technique départementale,
- représentants du service des sécurités, préfecture : Frédéric PIERRE, Guillaume DELATTRE, Florence RAUD,
- représentants de la direction départementale des territoires : François BERNERON, Marine DELANOE.

Le groupe de travail a ainsi pu déterminer des propositions d'arbitrage. À l'issue de cette démarche, le présent document a pu être proposé à la signature de monsieur le Préfet de la Vienne.

Principes retenus pour l'attribution des financements

Sur les 72 actions inscrites au présent PDASR, 20 projets sont proposés par les différents partenaires, parmi lesquels deux ne sollicitent pas de financement au titre du PDASR. Le total des demandes s'élève à 81 535 € pour un budget prévisionnel 2022 de 57 547 €.

Les critères d'attribution des financements, rappelés ci-après, étaient précisés dans la notice accompagnant l'appel à projet 2022 :

- adéquation avec les orientations d'action,
- qualité de l'évaluation des actions précédemment organisées par le porteur de projet,
- communication prévue autour de l'action,
- implication d'autres partenaires,
- effets à long terme,
- pertinence des indicateurs proposés.

Il était en outre précisé que les dossiers incomplets ou pour lesquels manquait le bilan de l'action financée au titre du PDASR 2022 (pour les renouvellements d'actions) ne seraient pas étudiés.

LE PROGRAMME D' ACTIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR L'ANNÉE 2022

Les acteurs de la sécurité routière du département de la Vienne ont formulé leurs propositions d'actions pour l'année 2022 sous la forme de fiches descriptives. Une description synthétique de chaque action est rappelée ci-après. Les fiches sont disponibles auprès du bureau de la sécurité routière de la Préfecture.

Toutes ces actions sont prises en compte dans le présent document, y compris celles n'ayant pas fait l'objet d'un financement ou pour lesquelles la subvention accordée ne répond pas à la demande formulée par le porteur de projet. Dans tous les cas où cela est possible, une aide matérielle et humaine est offerte en complément de la subvention.

En outre, d'autres actions dans le cadre du programme **Agir pour la sécurité routière** ont été ou pourront être ajoutées en cours d'année. Ainsi, les IDSR mènent régulièrement des actions auprès des organismes qui le demandent (écoles, collèges, lycées, entreprises...), notamment avec le simulateur deux-roues motorisés, l'atelier alcool, l'atelier « un tribunal pas banal » ou l'atelier vélo.

Priorités

Sur la base des enseignements tirés de l'analyse de l'accidentalité du département de la Vienne et des orientations définies dans le document général d'orientations 2018-2022, les enjeux suivants ont guidé les choix opérés :

- le risque routier professionnel,
- la lutte contre les conduites addictives (l'alcool et les stupéfiants),
- les jeunes, divisés en trois classes d'âge (14-17, 18-24 et 25-29 ans),
- les seniors, divisés en 2 classes d'âges (65-74 et 75 ans et plus),
- le partage de la route (piétons, cyclistes),
- les distracteurs (téléphone),
- les deux-roues motorisés.

Le programme Label Vie

Le programme Label vie est un appel à projets qui permet à des jeunes de 14 à 28 ans de monter un projet de sécurité routière en bénéficiant de l'appui d'une association et d'un soutien financier pouvant aller jusqu'à 800 euros.

Les dossiers, disponibles sur le site internet de la préfecture de la Vienne, doivent être déposés auprès du bureau de la sécurité routière. Ils sont ensuite soumis, pour avis, à un comité composé de représentants d'associations investies dans le domaine de la sécurité routière dans le département (association des victimes de la route, association Prévention routière), de représentants d'administrations œuvrant auprès des jeunes (rectorat, direction départementale emploi travail et solidarités), ainsi que du bureau de la sécurité routière de la préfecture de la Vienne.

Un arrêté attributif de subvention est ensuite pris par le préfet de la Vienne pour les dossiers retenus. En contrepartie du financement, l'association s'engage à faire apparaître les logos de la préfecture de la Vienne et de la Sécurité Routière, ainsi qu'à fournir un compte rendu de l'action menée.

Tableau de synthèse

PDASR 2022				
Enjeu	PORTEUR DE PROJET	INTITULÉ DE L'ACTION	SUBVENTION PDASR DEMANDÉE	SUBVENTION ACCORDÉE
Conduites addictives	ASSOCIATION COLLECTIF EKINOX	POUR QUE LA ROUTE SOIT BELLE	2 000 €	1 000 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	LANCEMENT DE L'APPLICATION "TROUVE TON SAM"	0 €	0 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	OPÉRATION SAM DE COUCHAGE	0 €	0 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	OPÉRATION ST VALENTIN	150 €	150 €
Total conduites addictives			2 150 €	1 150 €
Seniors	ASSOCIATION MSA SERVICES POITOU	EN VOITURE SENIORS	1 500 €	1 500 €
	VILLE DE CHATELLERAULT	CODE DE LA ROUTE ET AUDIT À DESTINATION DES SENIORS	900 €	600 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	ACTIONS DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES ASSOCIATIONS DE SENIORS – SEMAINE BLEUE	37 €	37 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE FORUM « EN VOITURE SENIORS »	361 €	361 €
Total seniors			2 799 €	2 499 €
Risque routier professionnel	SDIS	CONDUITE EN SÉCURITÉ	6 052 €	3 100 €
	DIRCO	ACTIONS DE PRÉVENTION ET DÉPLOIEMENT DE NOUVEAUX OUTILS	0 €	0 €
	ADMR	SENSIBILISATION À LA PRÉVENTION DES RISQUES ROUTIERS PROFESSIONNELS AU SEIN DU RÉSEAU ADMR DE LA VIENNE	6 737 €	4 000 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	JOURNÉE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU TRAVAIL	60 €	60 €
Total Risque routier professionnel			12 849 €	7 160 €
Jeunes (14 à 29 ans)	COLLÈGE MIREBEAU	FORUM SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUTOMNE 2022	1 650 €	1 650 €
	CESC MONTMORILLON	PRÉVENTION DES CONDUITES A RISQUE ET CONDUITE	364 €	364 €
	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CIVRAISIEN EN POITOU	BSR « BONNE SANTÉ ROUTIÈRE »	404 €	404 €
	MISSION RURALE CENTRE ET SUD VIENNE	ATELIERS DE PRÉVENTION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE MISSION LOCALE	15 000 €	0 €
	LYCÉE BOIS D'AMOUR	L'ADOLESCENCE ET SES RISQUES	1 000 €	1 000 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	LABEL VIE	2 000 €	2 000 €
Total jeunes			20 418 €	5 418 €
Distracteurs	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	OPÉRATION CARTON JAUNE, SPÉCIALE TÉLÉPHONE	700 €	700 €
Total distracteurs			700 €	700 €

PDASR 2022				
Enjeu	PORTEUR DE PROJET	INTITULÉ DE L'ACTION	SUBVENTION PDASR DEMANDÉE	SUBVENTION ACCORDÉE
Deux-roues motorisés	FFMC	SENSIBILISATION AU COMPORTEMENT ROUTIER – CIRCUIT DU VIGEANT	3 000 €	3 000 €
	FFMC	RELAIS MOTARDS CALMOS !	500 €	500 €
	EIGHTEEN EVENTS	JOURNÉE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MOTO SUR CIRCUIT	2 000 €	0 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	JOURNÉE DE LA MOTO NOUVELLE AQUITAINE	200 €	200 €
Total Deux roues motorisés			5 700 €	3 700 €
Partage de la route – Piétons/Cyclistes	VELOCITE	LES ÉVOLUTIONS DU CODE DE LA ROUTE POUR LES CYCLISTES	400 €	400 €
	DSDEN	SE DÉPLACER EN TROTTINETTE EN TOUTE SÉCURITÉ	1 950 €	1 950 €
	DSDEN	MALLES PÉDAGOGIQUES	399 €	399 €
	GRAND CHATELLERAULT	SENSIBILISATION NON PORT CEINTURE	2 000 €	2 000 €
	VILLE DE CHATELLERAULT	MOI, JEUNE ET MOBILE DANS MA VILLE	300 €	300 €
Total usagers vulnérables			5 049 €	5 049 €
Actions transversales	DDSP	ACHAT DE MATÉRIEL POUR L'ANIMATION DE DIVERSES ACTIONS	2 579 €	2 579 €
	EDSR	ACTIONS DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE MENÉES PAR LES MILITAIRES DE L'EDSR86	2 617 €	2 617 €
	CENTRE SOCIO CULTUREL LA POUSSE MIREBEAU	ATELIERS CODE DE LA ROUTE + MANIFESTATION LOCALE DE PRÉVENTION	2 500 €	2 500 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	OPÉRATIONS DE COMMUNICATION	12 585 €	12 585 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	PARTICIPATION À LA CARAVANE DU TOUR CYCLISTE DU POITOU-CHARENTES	521 €	521 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	RENCONTRES DE LA SÉCURITÉ	878 €	878 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES IDSR ET JOURNÉE IDSR	2 750 €	2 750 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	ACHAT D'ÉTHYLOTESTS CHIMIQUES (0,2 G/L ET 0,5 G/L)	2 782 €	2 782 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	ENTRETIEN DES ÉTHYLOTESTS DES SOUS-PRÉFECTURES	200 €	200 €
	BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE	ACHAT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT	4 459 €	4 459 €
Total actions transversales			31 871 €	31 871 €
TOTAL GENERAL :			81 535 €	57 547 €

x Action n°1 : « Forum sécurité routière automne 2022 » (Collège Mirebeau)

Organisation d'un forum sécurité routière, avec théâtre interactif. Il vise à sensibiliser les jeunes, en fonction de leur âge, aux dangers de la conduite sous l'empire de substances psychoactives, des distracteurs et au respect du code de la route pour les cyclistes et usagers de trottinettes.

Financement sollicité : 1 650 €

Financement accordé : 1 650 €

Aide matérielle et humaine : animation de deux ateliers par les intervenants départementaux de sécurité routière – supports et dépliants sécurité routière.

x Action n°2 : « Prévention des conduites à risque et conduite » (Comité à l'éducation, à la santé et à la citoyenneté inter-établissement de Montmorillon)

Organisation d'une journée prévention routière à destination des jeunes des lycées Raoul Mortier, Jean Dumoulin et Jean Marie Bouloux, à l'Espace Gartempe de Montmorillon. Ateliers animés par la préfecture, l'EDSR de gendarmerie, le SDIS et Prévention sécurité, la MAIF et une association de dons d'organes.

Financement sollicité : 364 €

Financement accordé : 364 €

Aide matérielle et humaine : animation de deux ateliers par les intervenants départementaux de sécurité routière – supports et dépliants sécurité routière.

x Action n°3 : « Bonne Santé Routière » (Communauté de communes du Civraisien)

Stage de quatre jours de sensibilisation à la sécurité routière avant le passage du BSR, à destination de huit jeunes du territoire de 14 à 17 ans (initiation moto, ateliers animés par des IDSR, intervention d'un gendarme, formation BSR par l'École de Conduite Française...).

Financement sollicité : 404 €

Financement accordé : 404 €

Aide matérielle et humaine : animation d'ateliers « Tribunal pas banal » et 2RM par deux IDSR / simulateur, supports et dépliants sécurité routière.

x Action n°4 : « Ateliers de prévention de la sécurité routière mission locale » (Mission rurale centre et sud vienne)

Événement grand public mobilisant les jeunes dans l'organisation, composé d'atelier simulateurs de conduite, simulateur de tonneau, ateliers gestes de premiers secours, atelier réparation / vérification de vélo, atelier "mieux connaître son véhicule", sensibilisation des déplacements en trottinette. L'événement sera clôturé par un code géant animé par une CISP diplômée enseignante de la conduite et de la sécurité routière.

Financement sollicité : 15 000 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Action n°5 : « L'adolescence et ses risques » (Lycée du Bois d'amour)**

Interventions animées par le collectif Ekinox auprès des élèves de terminale. Objet : sensibilisation aux risques liés à la consommation de produits, parmi lesquels les accidents de la route.

Financement sollicité : 1 000 €

Financement accordé : 1 000 €

Aide matérielle et humaine : mise à disposition de dépliants et affiches sécurité routière.

x **Action n°6 : « Programme Label Vie »**

Le programme Label vie permet de financer tout au long de l'année des projets de sécurité routière portés par des jeunes âgés de moins de 28 ans, à hauteur de 800 € maximum. Chaque dossier de demande est soumis pour avis, à un comité composé de représentants d'associations de sécurité routière (association Prévention routière, association des victimes de la route) et d'administrations intervenant auprès d'un public de jeunes (Éducation nationale, Direction départementale emploi travail et solidarités et Bureau de la sécurité routière).

Financement sollicité : 2 000 €

Financement accordé : 2 000 €

x **Action n°7 : « Ateliers sécurité routière » (Picta'Dom)**

Organisation d'animation de sécurité routière à destination d'adolescents et jeunes adultes de la Vienne (atelier vélo).

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : animation d'ateliers par les intervenants départementaux de sécurité routière – supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°8 : « Forum santé et sécurité au travail » (Mission locale d'insertion du Poitou)**

Animation d'un stand sécurité routière le 13 octobre 2022, lors du Forum santé et sécurité au travail, destiné aux jeunes suivis par les missions locales du département.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : animation d'un stand par les intervenants départementaux de sécurité routière – supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°9 : « 10 de conduite » (Groupama)**

Semaine de sensibilisation pour des élèves de lycée professionnel, alternant une initiation à la conduite sur un véhicule à double commande et des ateliers de sensibilisation à la sécurité routière (addictions, deux-roues motorisés et « un tribunal pas banal »).

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : aide du bureau de la sécurité routière pour l'organisation -

animation d'ateliers par les intervenants départementaux de sécurité routière, mise à disposition du simulateur deux-roues motorisés, supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°10 : « Promotion de l'apprentissage anticipé de la conduite » (Service éducation routière – Direction départementale des Territoires)**

Interventions en binôme entre un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière et un formateur de conduite, auprès d'élèves de classe de troisième, afin de promouvoir le choix de l'apprentissage anticipé de la conduite.

Financement sollicité : 0 €

Aide matérielle et humaine : utilisation des affiches et dépliants sécurité routière.

x **Action n°11 : « Journée sécurité routière » (lycée Réaumur Sebastopol)**

Journée de sensibilisation, le 24 novembre, destinée à une centaine d'élèves âgés de 14 à 16 ans, avec différents ateliers : vitesse, conduite sous l'empire de l'alcool et des stupéfiants, risques de la conduite d'un deux-roues motorisé.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : animation par les intervenants départementaux de sécurité routière – supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°12 : « Rallye lycéens citoyens » (Délégation militaire départementale)**

Animation d'un stand de sensibilisation aux risques de la conduite sous l'empire de l'alcool à l'occasion du rallye lycéens citoyens organisé par la Délégation militaire départementale le 11 mai 2022. À l'issue de la journée un éthylotest calibré à 0,2 g/l de sang est remis à chaque lycéen participant.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : animation d'un atelier par les intervenants départementaux de sécurité routière – utilisation des supports et dépliants sécurité routière – attribution de 160 éthylotests chimiques.

x **Action n°1 : « Journée découverte au circuit du Vigeant » (Fédération française des motards en colère 86)**

Location du circuit du Vigeant afin de sensibiliser les conducteurs de 2RM (jeunes conducteurs ou conducteurs expérimentés) aux risques routiers. La journée est encadrée par des pilotes licenciés et confirmés et par un moniteur titulaire du brevet d'état. Différents thèmes sont abordés, parmi lesquels, les trajectoires, la vision fovéale, le temps de réaction et le freinage. À cette occasion, différents ateliers de sensibilisation à la sécurité routière sont organisés. Le passage par ces ateliers est obligatoire pour chacun des participants. Cette journée aura lieu le 3 septembre 2022.

Financement sollicité : 3 000 €

Financement accordé : 3 000 €

Aide matérielle et humaine : animation d'un atelier par les intervenants départementaux de sécurité routière – supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°2 : « Relais calmos » (Fédération française des motards en colère 86)**

Organisation, en application de la charte conclue en 2015 entre la Délégation à la sécurité routière et la FFMC, à l'occasion des déplacements de masse des conducteurs de 2RM liés au Grand prix de France au Mans (les 14 et 15 mai 2022), d'un lieu de pause et d'échanges autour de la sécurité routière.

Financement sollicité : 500 €

Financement accordé : 500 €

Aide matérielle et humaine : supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°3 : « Journée de sensibilisation à la sécurité routière en moto sur circuit » (Eighteen Events)**

Organisation de journées sur circuit pour motards venant de la France entière.

Financement sollicité : 2 000 €

Financement accordé : 0 €

Aide matérielle et humaine : supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°4 : « Journée de la moto Nouvelle Aquitaine » (Pôle d'animation régional sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Organisation d'une journée de sensibilisation aux dangers de la conduite d'un 2RM, le 25 septembre 2022, au circuit automobile Jean-Pierre Beltoise de Haute-Saintonge (Charente-Maritime). 300 participants sont prévus, issus des départements de Nouvelle Aquitaine, parmi lesquels 25 motards de la Vienne. Cette journée s'articule autour d'ateliers statiques (air-bags, équipements de sécurité, angles-morts, premiers secours...) et d'ateliers dynamiques (maniabilité, trajectoire de sécurité).

Financement sollicité : 200 €

Financement accordé : 200 €

Aide matérielle et humaine : encadrement des motards jusqu'au site de la manifestation par l'EDSR 86.

x **Action n°5 : « Journée reprise de guidon » (Moto club Baillargeois)**

Organisation d'une journée « reprise de guidon » le 21 mai 2022, comprenant dix actions visant les usagers de deux-roues motorisés, encadrées par des bénévoles et le chargé de mission 2RM de la préfecture (balade pédagogique axée sur l'accidentalité 2RM du département, stand sécurité routière, ateliers maniabilité...).

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : animation d'un stand par les intervenants départementaux de sécurité routière – supports et dépliant sécurité routière.

x **Action n°6 : « Journée de la moto » (Escadron départemental de sécurité routière de gendarmerie – EDSR 86)**

Manifestation qui aura lieu le 22 mai 2022 au circuit du Vigeant, destinée aux conducteurs de 2RM, afin de les sensibiliser aux risques de la route, au port des équipements et à la trajectoire de sécurité.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : supports et dépliant sécurité routière.

x **Actions n°7 à 9 : « Événements Pôle moto » (Pôle moto Poitiers)**

Présence du stand Sécurité routière sur les thèmes de l'alcool et de la pratique du 2RM, avec simulateur, à l'occasion de la Foire de la moto (5 mars 2022), de la Fête de la moto (11 juin 2022) et de l'anniversaire du Pôle moto (1^{er} octobre 2022) à Poitiers.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : animation de stand par des IDSR, mise à disposition de supports et dépliant sécurité routière.

x Action n°1 : « Pour que la route soit belle » (Collectif Ekinox)

Le collectif Ekinox est présent lors des événements festifs, où il installe des espaces de prévention et propose de contrôler l'alcoolémie des conducteurs, notamment des festivaliers, avant leur départ. Les conducteurs sont responsabilisés et peuvent attendre sur place que leur taux d'alcoolémie repasse sous la limite légale. Achat d'embouts pour les éthylotests électroniques du collectif.

Financement sollicité : 2 000 €

Financement accordé : 1 000 €

Aide matérielle et humaine : mise à disposition de dépliants et affiches sécurité routière.

x Action n°2 : « Opération St Valentin » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)

Distribution de roses et d'éthylotests à l'occasion de la St Valentin, à la Galerie Beaulieu.

Financement sollicité : 150 €

Financement accordé : 150 €

Aide matérielle et humaine : mise à disposition de dépliants et affiches sécurité routière.

x Action n°3 : Promotion de l'application « Trouve ton Sam » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)

Application régionale visant à aider les conducteurs alcoolisés à trouver un Sam pour les raccompagner à domicile. Promotion du dispositif auprès des partenaires et acteurs locaux.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : communication sur l'application auprès des partenaires, débits de boisson et réseaux sociaux.

x Action n°4 : Jeu-concours « Sam de couchage » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)

Organisation d'un jeu-concours sur les réseaux sociaux, à l'occasion de la St Patrick, visant à sensibiliser sur les risques de l'alcool au volant. Lots : sacs de couchage, pour inciter les bénéficiaires à dormir sur place, en cas de soirée alcoolisée.

Renouvellement en fin d'année selon disponibilité des lots fournis par le Département de la communication de la DSR.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : lots fournis par le Département de la communication de la DSR.

x **Action n°5 : Forum santé (IUT Châtelleraut)**

Organisation à l'automne du forum santé annuel à l'attention des étudiants de première année de l'IUT : exposition sur la santé, ateliers pratiques, conférence, don de sang, en partenariat avec la Croix rouge et le SDIS.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : atelier de sensibilisation sur le thème de l'alcool et la conduite animé par les intervenants départementaux de sécurité routière – supports et dépliants sécurité routière.

Enjeu « Les seniors de 65 ans et plus »

x **Action n°1 : « En voiture seniors » (MSA services Poitou)**

Organisation d'un forum sécurité routière le 13 octobre 2022 à Gouex, à destination des plus de 60 ans (représentation de théâtre sur le thème de la sécurité routière, entraînement à la conduite sur simulateur, révision du code de la route, ateliers d'information sur des thématiques concernant les seniors et la conduite...).

Financement sollicité : 1 500 €

Financement accordé : 1 500 €

Aide matérielle et humaine : ateliers de sensibilisation sur le thème de l'alcool et la conduite animés par les intervenants départementaux de sécurité routière – supports et dépliant sécurité routière.

x **Action n°2 : « Audit de conduite et code de la route à destination des seniors » (Ville de Châtellerauld)**

Organisation en octobre 2022 d'un code de la route et d'un audit de conduite, à destination de 16 seniors. Animation puis échange en salle entre les participants et le professionnel de la route.

Financement sollicité : 900 €

Financement accordé : 600 €

Aide matérielle et humaine : supports et dépliant sécurité routière.

x **Action n°3 : « Développement des actions de sensibilisation auprès des associations de seniors au cours de la Semaine bleue » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Organisation d'actions de sensibilisation à destination du public senior – seniors conducteurs et seniors piétons, au cours de la semaine bleue (semaine nationale des retraités et des personnes âgées) qui aura lieu du 3 au 9 octobre 2022.

Financement sollicité : 37 €

Financement accordé : 37 €

x **Action n°4 : « Forum de prévention pour les seniors » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Acquisition d'accessoires remis aux participants du forum « En voiture seniors » organisé par la MSA, dans le cadre des ateliers animés par les IDSR.

Financement sollicité : 361 €

Financement accordé : 361 €

x **Action n°5 : « Sessions de sensibilisation des seniors à la sécurité routière » (Ville de Buxerolles)**

Animation par les policiers municipaux de la ville de Buxerolles d'actions régulières de sensibilisation des seniors à la sécurité routière.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : DVD code de la route et dépliant sécurité routière.

x Action n°1 : Opération carton jaune (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)

Organisation en novembre d'une opération « carton jaune » d'alternative aux poursuites pour les contrevenants ayant commis les infractions suivantes : utilisation d'un téléphone portable ou d'écouteurs au volant et excès de vitesse inférieur 30 km/h.

Financement sollicité : 700 €

Financement accordé : 700 €

Aide matérielle et humaine : organisation par le bureau de la sécurité routière - animation d'ateliers par les intervenants départementaux de sécurité routière – supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°1 : « Conduite en sécurité » (Service départemental d'incendies et de secours - SDIS)**

Organisation de deux journées de formation à la conduite en situation dégradée (verglas, neige...) pour les sapeurs-pompiers volontaires présentant deux années d'ancienneté.

Financement sollicité : 6 052 €

Financement accordé : 3 100 €

Aide matérielle et humaine : animation d'un atelier par les intervenants départementaux de sécurité routière – utilisation des supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°2 : « Sensibilisation à la prévention des risques routiers professionnels au sein du réseau ADMR de la Vienne » (ADMR)**

Challenge sur le thème de « la prévention routière et des risques routiers » et formation pour les professionnels ayant eu au moins trois accidents responsables au cours des trois dernières années. Conception d'une fiche Prévention des Risques Routiers Professionnels.

Financement sollicité : 6 737 €

Financement accordé : 4 000 €

Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Actions n°3 à 7 : « Journées de la sécurité routière au travail » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne / EDSR)**

Interventions de sécurité routière en milieu professionnel (entreprises privées et services de l'État dans le département) au cours des journées de la sécurité routière au travail, du 9 au 13 mai 2022.

- 9 au 13 mai : semaine de prévention sur les risques routiers, SAFRAN (sensibilisation aux règles de déplacement à vélo)
- 9 mai : journée sécurité routière au travail au Centre Centaure, organisée par GROUPAMA (sensibilisation conduites addictives et téléphone au volant)
- 10 mai : journée sécurité routière pour les agents de la préfecture, des sous-préfectures, DDI, de l'ARS et du SDJES (audit de conduite « éco-conduite » et code de la route)
- 10 mai : sensibilisation addictions et comportements à risque, réseau CANOPÉ (EDSR)
- 12 mai : journée sécurité routière, Centre de gestion de la fonction publique territoriale 86 (sensibilisation vitesse et usage du téléphone au volant)

Financement sollicité : 60 €

Financement accordé : 60 €

Aide matérielle et humaine : coordination par le bureau de la sécurité routière – animation d'ateliers par les intervenants départementaux de sécurité routière – utilisation des supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°8 : « Sensibilisation des usagers et sécurité des agents des routes » (Direction interdépartementale des routes Centre-Ouest)**

Organisation d'actions et création de supports de sensibilisation :

- déploiement de la valise pédagogique auprès des formateurs des centres de formation des conducteurs PL, des lycées professionnels transports et des entreprises (tel XPO et Legrand),
- campagne annuelle de sécurité des agents des routes,
- distribution de flyers multilingues lors de contrôle des transports terrestres (en association avec les contrôleurs des transporteurs terrestres de la DREAL),
- communication sur les corridors de sécurité,
- réalisation de supports pédagogiques relatifs à la signalisation temporaire, à destination des auto-écoles.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Action n°9 : signature des « 7 engagements en faveur de la sécurité routière » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Organisation d'un événement pour la signature des « 7 engagements » par des entreprises du secteur privé et établissements publics.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : coordination par le Bureau de la sécurité routière.

x **Actions n°10 et 11 : interventions en milieu professionnel (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Organisation d'actions de sensibilisation auprès de salariés du secteur privé et établissements publics, création d'un club d'entreprise dédié à la sécurité routière, en collaboration avec la Direction départementale emploi travail et solidarités et le référent IDSR.

- Sensibilisation aux conduites addictives auprès des salariés de Fenwick, à l'occasion de la journée sécurité organisée par le groupe, le 5 mai 2022.
- Sensibilisation à la vitesse, aux règles de circulation et au code de la route pour le personnel d'Office Habitat 86, les 23 et 24 juin 2022.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : animation d'ateliers par les intervenants départementaux de sécurité routière et inspecteurs du permis de conduire.

x **Action n°1 : « Les évolutions du code de la route pour les cyclistes » (association Vélocité 86)**

Acquisition d'un tivoli pour l'installation de stands de sensibilisation sur les mobilités actives et la pratique du vélo, sur les marchés et lors d'événements avec présence de stands (opération « Mai à vélo », en centre ville de Poitiers...).

Financement sollicité : 400 €

Financement accordé : 400 €

Aide matérielle et humaine : prêt de matériel de prévention pour la pratique du vélo (panneaux...).

x **Action n°2 : « Se déplacer en trottinette en toute sécurité » (DSDEN)**

Achat de trottinettes à destination de classes de cycle 3 afin de favoriser la capacité des élèves à circuler à trottinette dans l'espace public. À travers une séquence pédagogique, les élèves seront amenés à identifier les dangers dans un environnement routier et découvrir les comportements adaptés.

Financement sollicité : 1 950 €

Financement accordé : 1 950 €

Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Action n°3 : « Se déplacer en toute sécurité » (DSDEN)**

Acquisition de malles de littérature de jeunesse et autres documents liés à la sécurité routière. À destination d'élèves de 6 à 12 ans.

Financement sollicité : 399 €

Financement accordé : 399 €

Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Action n°4 : « Sensibilisation au non port de la ceinture » (Grand Châtelleraut)**

Sensibilisation des élèves de deux collèges au non port de la ceinture dans les transports scolaires, avec un bus simulateur d'accident.

Financement sollicité : 2 000 €

Financement accordé : 2 000 €

Aide matérielle et humaine : supports et dépliants sécurité routière.

x **Actions n°5 à 7 : « Moi, jeune et mobile dans ma ville » (Ville de Châtelleraut)**

Actions de sensibilisation d'élèves de 6^e des collèges Descartes, Jean Macé et George Sand à la pratique du vélo, de la trottinette et des équipements de déplacement personnels motorisés (EDPM), les 6, 7 et 14 juin 2022. Ces actions sont organisées en partenariat avec la police nationale et la police municipale, dans la continuité des actions menées depuis 2016.

Financement sollicité : 300 €

Financement accordé : 300 €

Aide matérielle et humaine : animation de quiz par les intervenants départementaux de sécurité routière – aide du bureau de la sécurité routière pour l'organisation de cette action – supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°8 : Animation vélo pendant la Caravane des sports (Arena Futuroscope / Département de la Vienne)**

Présence d'une animation vélo lors de l'étape de la Caravane des sports à l'Arena Futuroscope : sensibilisation au code de la route et parcours vélo, quiz avec tirage au sort et lots pour les gagnants.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : animation par les intervenants départementaux de sécurité routière – matériel et supports sécurité routière.

x **Action n°9 : « Campagne de prévention sur l'éclairage des cyclistes » (Communauté urbaine de Grand Poitiers)**

Organisation d'une campagne de sensibilisation des cyclistes sur la nécessité d'un bon éclairage, entre novembre 2022 et mars 2023.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : sans objet

x **Actions n°10 : « Mai à vélo » (Communauté urbaine de Grand Poitiers)**

Organisation d'un concours selfie sur Instagram dans le cadre de « Mai à vélo » et coordination de projets (exposition, parcours de pratique, films, débat...) à destination du grand public, et en premier lieu des enfants. « Mai à vélo » est portée par un collectif d'acteurs nationaux du vélo, soutenu par le Ministère de la Transition écologique et le Ministère des sports. « Mai à vélo » vise à promouvoir la pratique du vélo en rassemblant toutes les actions entreprises localement sur tout le territoire.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

x **Actions n°11 à 14 : manifestations « Mai à vélo » 2022 (communes de Grand Poitiers)**

Organisation de balades et activités autour du vélo (ateliers de sécurité routière à vélo, ateliers de réparation, projection de films...) par plusieurs communes du département :

- Journée « Mai à vélo » organisée le 21 mai par la commune de Fontaine-le-Comte,
- Journée « Mai à vélo » organisée le 21 mai par la commune de St Julien l'Ars,
- Journée « Mai à vélo » organisée le 14 mai par la commune de Migné-Auxances,
- Vélo Terr'Happy, randonnée à vélo d'environ 20km, ponctuée de saynètes théâtralisées proposée par le Petit Théâtre de Marigny, organisée le 22 mai par la commune de Jaunay-Marigny.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : animation de stands, prêt de matériel et supports de prévention sur le thème du vélo, sur sollicitation de porteurs de projets retenus par Grand Poitiers.

x **Actions n°15 à 17 : « Réception d'élèves d'école primaire » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Organisation du déplacement d'élèves de CM1/CM2 en préfecture et sous-préfectures au printemps, période propice aux déplacements à vélo. Rencontre avec les autorités préfectorales et animation sur le thème de la sécurité routière et des secours, en partenariat avec le SDIS. Remise d'accessoires de sécurité routière aux enfants.

- 5 mai 2022 : sous-préfecture de Montmorillon
- 10 mai 2022 : préfecture
- 17 mai 2022 : sous-préfecture de Châtelleraut

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : organisation par le bureau de la sécurité routière – animation par les intervenants départementaux de sécurité routière et le SDIS – utilisation des supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°18 : « Sensibilisation des élèves de primaire » (Ville de Châtelleraut)**

Interventions, sur le temps d'accueil périscolaire, de la police municipale de Châtelleraut auprès des élèves des différentes écoles primaires de la ville pour diffuser les bons comportements sur la voie publique, à partir d'outils ludiques.

Financement sollicité : 0 €

Financement accordé : sans objet

Aide matérielle et humaine : supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°1 : « Sensibilisation aux conduites addictives et aux comportements à risque » (Direction départementale de la sécurité publique de la Vienne – DDSP 86)**

Achat de matériel réfléchissant à vocation pédagogique pour l'animation des diverses actions de sensibilisation à la sécurité routière, menées par la police nationale au sein d'établissements scolaires, universitaires et de formations professionnelles.

Financement sollicité : 2 579 €

Financement accordé : 2 579 €

Aide matérielle et humaine : supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°2 : « Actions de sensibilisation à la sécurité routière » (Escadron départemental de sécurité routière de gendarmerie – EDSR 86)**

Achat de matériel à vocation pédagogique et ludique pour l'animation des diverses actions de sensibilisation à la sécurité routière, menées par l'EDSR auprès d'établissements scolaires, d'entreprises, d'associations et du grand public.

Financement sollicité : 2 617 €

Financement accordé : 2 617 €

Aide matérielle et humaine : supports et dépliants sécurité routière.

x **Action n°3 : « Atelier code de la route et manifestation locale de prévention » (Centre socio-culturel La Pousse Mirebeau)**

Achat de matériel du code Rousseau dans le cadre de l'organisation d'ateliers gratuits pour accompagner les habitants à l'apprentissage du code de la route, en complément des formations assurées par les auto-écoles. Organisation d'une journée de prévention.

Financement sollicité : 2 500 €

Financement accordé : 2 500 €

Aide matérielle et humaine : supports et dépliants sécurité routière.

x **Actions n°4 à 6 : « Campagnes de communication » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

- **Opération « Quand on tient à quelqu'un, on le retient » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Organisation d'une opération de communication grand public, en partenariat avec des débits de boissons et discothèques du département, à l'occasion de la Fête de la musique.

Financement sollicité : 4 085 €

Financement accordé : 4 085 €

Aide matérielle et humaine : coordination par le Bureau de la sécurité routière, intervention d'IDSR pour la distribution d'éthylotests.

- **Achat d'espace publicitaire**

Campagne publicitaire ciblée, en réponse à l'accidentalité.

Financement sollicité : 2 500 €

Financement accordé : 2 500 €

Aide matérielle et humaine : organisation par le bureau de la sécurité routière.

- **« Opération sachets pour baguettes » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne / EDSR de gendarmerie de la Vienne)**

Reconduction de l'opération de distribution de sacs pour baguettes menée en 2021 auprès de boulangeries. Des messages de sécurité routière sont imprimés sur les sacs dans lesquels les boulangeries remettent les baguettes à leur clientèle. Opération menée sur huit jours, sur le territoire départemental, avec lancement médiatique.

Financement sollicité : 6 000 €

Financement accordé : 6 000 €

Aide matérielle et humaine : organisation par le bureau de la sécurité routière en collaboration avec l'EDSR de gendarmerie de la Vienne.

- x **Action n°7 : « Caravane du tour cycliste Poitou-Charentes en Nouvelle Aquitaine » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Participation du bureau de la sécurité routière de la Préfecture à la caravane publicitaire du tour cycliste international du Poitou-Charentes en Nouvelle Aquitaine les 25 et 26 août 2022.

Financement sollicité : 521 €

Financement accordé : 521 €

Aide matérielle et humaine : organisation par le bureau de la sécurité routière, participation des intervenants départementaux de sécurité routière, utilisation des supports et dépliants sécurité routière.

- x **Action n°8 : « Rencontres de la sécurité » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Organisation d'actions de sensibilisation correspondant aux grands enjeux de la lutte contre l'insécurité routière dans le département de la Vienne, à l'occasion des Rencontres de la sécurité en octobre 2022.

Financement sollicité : 878 €

Financement accordé : 878 €

Aide matérielle et humaine : organisation par le bureau de la sécurité routière – animation d'ateliers et stands par les intervenants départementaux de sécurité routière – utilisation des supports et dépliants sécurité routière.

- x **Action n°9 : « Fonctionnement du programme Agir pour la sécurité routière » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Les intervenants départementaux de sécurité routière, bénévoles au bureau de la sécurité routière de la Préfecture, sont régulièrement sollicités par l'administration pour animer des ateliers de sensibilisation auprès d'entreprises, d'associations, d'établissements scolaires... Ils utilisent les outils fournis par le bureau et agissent, sur tout le territoire

départemental, en application d'un ordre de mission émanant de la Préfecture. Ce budget est destiné à rembourser les frais de déplacements des IDSR, à l'achat de matériel pédagogique et de fonctionnement et à l'organisation d'une journée de rassemblement des IDSR.

- *Frais de déplacement*

Financement sollicité : 2 750 €

Financement accordé : 2 750 €

Aide matérielle et humaine : suivi des actions par le bureau de la sécurité routière – utilisation des supports et dépliant sécurité routière.

- *Matériel pédagogique et de fonctionnement*

Financement sollicité : 4 459 €

Financement accordé : 4 459 €

x **Action n°10 : « Distribution d'éthylotests lors d'événements festifs » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Achat d'éthylotests chimiques à usage unique calibrés à 0,5 g/l de sang et à 0,2 g/l de sang (pour les conducteurs titulaires d'un permis probatoire). Ces éthylotests seront distribués lors d'actions ponctuelles sur le campus ou dans des lieux de passage du grand public, à l'approche des vacances d'été et des fêtes de fin d'année.

Financement sollicité : 2 782 €

Financement accordé : 2 782 €

Aide matérielle et humaine : distribution des éthylotests par les intervenants départementaux de sécurité routière.

x **Action n°11 : « Mise à disposition du public de bornes éthylotest et d'éthylotests électroniques » (Bureau de la sécurité routière – Préfecture de la Vienne)**

Le bureau de la sécurité routière possède deux bornes éthylotests et deux éthylotests électroniques, mis à disposition des étudiants pour les soirées qu'ils organisent ou de toute personne/organismes qui en fait la demande, à l'occasion d'une manifestation. Des dépliant et affiches sont remis avec les bornes, pour permettre aux emprunteurs de sensibiliser leurs convives aux dangers de la conduite sous l'empire de l'alcool. Les éthylotests électroniques font l'objet d'un entretien annuel.

Financement sollicité : 200 €

Financement accordé : 200 €

Aide matérielle et humaine : gestion des réservations et de l'entretien du matériel par le Bureau de la sécurité routière.

BUDGET PRÉVISIONNEL 2022
« ACTIONS LOCALES SÉCURITÉ ROUTIÈRE »
DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

Les actions listées dans la partie précédente font pour certaines l'objet d'un financement intégral par le porteur de projet (collectivité, association...) et pour d'autres font appel à une subvention de l'État au titre du budget « actions locales », sur le budget opérationnel de programme n°207 (sécurité et circulation routières).

Le budget prévisionnel au titre des actions locales de la Vienne pour l'année 2022 s'élève à **57 547 €**. Le tableau ci-dessous récapitule la répartition, par enjeu, des financements du PDASR 2022.

Enveloppe financière 2022
TOTAL BOP 207 – action 2 (actions locales) 57 547 €

Jeunes de 14 à 29 ans (dont programme label vie)	5 418 €
Seniors	2 499 €
Conduites addictives	1 150 €
Risque routier professionnel	7 160 €
Deux-roues motorisés	3 700 €
Partage de la route / piétons / cyclistes	5 049 €
Distracteurs	700 €
Tout public (dont programme Agir)	31 871 €
TOTAL	57 547 €

Ce tableau est donné à titre indicatif, et susceptible d'évolution en cours d'année 2022 (suppression d'actions que les porteurs de projet ne parviendraient pas à mettre en œuvre, instructions nationales nécessitant de nouveaux ajustements...).

Pour en savoir plus :

Préfecture de la Vienne
Bureau de la sécurité routière
Courriel : pref-securite-routiere@vienne.gouv.fr